

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Rapport sur la cohésion européenne : des premières victoires pour les ruralités*

**Alors que la Commission REGI du Parlement européen a adopté un rapport d’initiative sur le rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe de la Commission européen paru en février dernier, plusieurs compromis en faveur de la reconnaissance du développement rural ont été adoptés.**

La Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission européenne a publié une analyse approfondie de 350 pages de l’état de la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe. Ce rapport, publié tous les trois ans comme le prévoit les Traités, présente les évolutions des disparités territoriales en Europe et amorce une réflexion sur l’évolution de la politique de cohésion. A cette occasion, les ruralités européennes, menée par Leader France pour l’association ELARD (European Leader Association for Rural Development), avaient souligné à travers une contribution commune, leurs inquiétudes sur la prise en compte des ruralités dans le rapport initial et avaient formulé plusieurs propositions. Inquiétudes entendues par les parlementaires européens qui ont adopté à une large majorité plusieurs amendements pour le développement rural.

### **Une meilleure prise en compte du développement rural**

A l’occasion de la première lecture du rapport initial de la Commission européenne, les représentants des ruralités européennes de 26 pays\* réunis dans l’association ELARD regrettaient que la communication n’évoque pas davantage le contexte des territoires ruraux alors que ces derniers représentent un enjeu majeur pour la cohésion territoriale et l’absence de propositions concrètes pour les ruralités.

C’est désormais choses faites avec le rapport d’initiative parlementaire adopté en Commission REGI le 12 juillet dernier, notamment grâce au travail d’Irène Tolleret, Députée au Parlement européen et 1<sup>ère</sup> vice-présidente de Leader France, rapporteuse fictive du groupe Renew, qui a défendu certains aspects de la politique de cohésion et porter la voix des territoires ruraux et des régions françaises et européennes.

*« La négociation a été difficile mais le texte voté est finalement satisfaisant et ambitieux. »* souligne Irène Tolleret, Députée au Parlement européen et vice-présidente de Leader France *« La pandémie de la Covid-19 ainsi que le conflit en Ukraine nous ont démontré que la politique de cohésion est un instrument moderne et flexible. Il est impératif de conserver une politique de cohésion forte dans le cadre financier pluriannuel post 2027, en montrant une nouvelle valeur ajoutée et de développer les outils pour assurer la cohésion à l’horizon 2050. Les propositions de ce rapport doivent permettre d’améliorer l’approche intégrée du développement territorial, notamment en zones rurales à travers LEADER, et renforcer l’objectif stratégique d’une ‘Europe plus proche des citoyens’. »*

## **Des propositions concrètes et attendues pour renforcer le développement local mené par les acteurs locaux et LEADER**

Parmi les compromis adoptés, la réintégration des zones rurales dans le champ d'application de la cohésion à travers la réintégration du FEADER dans le règlement portant sur les dispositions communes et le renforcement du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) en le rendant obligatoire pour les Etats Membres et en appuyant une logique pluri-fonds.

*« Aujourd'hui le FEADER ne fait plus partie du règlement portant sur les dispositions communes et donc aussi de l'accord de partenariat. L'articulation avec les autres programmes est donc plus compliquée et cela entrave l'application de l'approche multi-fonds au détriment des territoires et notamment les territoires ruraux. »* poursuit Irène Tolleret.

*« Le rapport préconisait de donner la capacité aux territoires d'agir, à travers les approches territoriales comme le programme européen de développement rural LEADER. La proposition adoptée, comme nous l'avions demandé, de les renforcer en garantissant le soutien des autres instruments financiers et non seulement du FEADER et le respect des fondamentaux est une excellent nouvelle. Les programmes LEADER sont parfaitement adaptés pour accompagner les nouvelles initiatives locales de nos territoires car il est nécessaire d'innover, d'expérimenter, de mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. Nous nous réjouissons de l'écoute et du travail d'Irène Tolleret, qui permet de remettre les ruralités au cœur de la politique de cohésion et non vu sous le prisme de la politique agricole commune. »* réagit Thibaut Guignard, Président de Leader France et vice-président d'ELARD.

## **Des demandes de simplification pour une Europe accessible et de proximité**

Autre bataille, les ruralités européennes partageaient la nécessité de poursuivre la simplification concrète de cette politique au profit notamment des porteurs de projets. Souvent affichée, cette simplification ne trouve pas son application concrète, la plupart du temps victime d'une concurrence entre différentes parties prenantes.

Dans cette perspective, au même titre que les régions européennes, Leader France et ELARD avaient appelé la Commission, mais aussi le Conseil et le Parlement européen en tant que colégislateurs, à initier clairement ce mouvement en simplifiant et stabilisant autant que possible les modalités de mise en œuvre et de gestion. Cet appel semble avoir été entendu dans ce rapport d'initiative dans lequel il est demandé plusieurs simplifications majeures à savoir : la limitation de la surtransposition des règles européennes, la limitation de la multiplicité des guichets, l'utilisation des coûts simplifiés, la limitation de la portée rétroactive des contrôles, l'amélioration de l'articulation avec les règles des aides d'Etat, le rehaussement du taux d'erreur et le promotion de la notion du « contrat de confiance » entre les autorités de gestion et la Commission européenne.

*« Comme le soulignait le président de Leader France, sans une réelle simplification, tout cela ne servirait à rien. Des assouplissements et simplifications sont nécessaires pour une meilleure proportionnalité des exigences en rapport des montants engagés. C'est pourquoi, nous avons souhaité inscrire les propositions des territoires ruraux mais aussi des autorités de gestion dans ce rapport. »* ré-enchérit Irène Tolleret.

## Plusieurs étapes à franchir

Prochaine étape de ce rapport d'initiative, l'inscription de ces propositions dans les différents textes réglementaires.

*« Grâce à ce travail de concertation et d'écoute, et notamment au travail de Leader France pour les territoires ruraux, avec ce rapport d'initiative, nous avons marqué un essai important. Notamment il s'agira de transformer cet essai de manière concrète dans les prochaines semaines et prochains mois et de poursuivre la concertation avec les différentes instances européennes, nationales et régionales. »* conclue Irène Tolleret.

*\*France, Autriche, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Macédoine du Nord, Pologne, Portugal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Roumanie, Bulgarie, Pays-Bas, Luxembourg, Kosovo.*

### Contact :

#### **Association Leader France**

*Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage*

*Tél : 07.85.03.69.77*

**[contact@leaderfrance.fr](mailto:contact@leaderfrance.fr)**

**[www.leaderfrance.fr](http://www.leaderfrance.fr)**



## LE PROGRAMME LEADER

*LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural. Créé en 1991 en complémentarité du premier pilier de la PAC afin d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales, il constitue un axe transversal du second pilier. Le programme LEADER, doté d'une enveloppe minimum de 5 % du FEADER, est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. Il soutient des projets qui s'inscrivent dans une stratégie locale de développement des zones rurales, élaborée et portée par un Groupe d'Action Locale (GAL). Ces groupes peuvent rassembler des acteurs publics (par exemple des élus des collectivités locales) et privés (comme des entreprises, coopératives, ou des associations). Il encourage les acteurs locaux à définir des actions à leur niveau (bottom-up), plutôt qu'en imposant des mesures toutes faites.*

## LEADER FRANCE

*Leader France est la fédération française des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu sur le programme LEADER et, de manière plus générale, sur la mise en valeur de l'apport des politiques européennes pour les territoires ruraux. Leader France agit pour rassembler l'ensemble des acteurs français engagés dans les programmes européens pour le développement rural afin d'étudier la place des ruralités au sein de l'Union européenne et de faire des propositions pour ruraliser les politiques communautaires.*

## ELARD

*ELARD est une association européenne, dont Leader France assure la vice-présidence, créée pour améliorer la qualité de vie en milieu rural et de maintenir leur population grâce à un développement local durable et intégré. ELARD rassemble des Groupes d'Action Locale engagés à impliquer tous acteurs du développement rural au niveau local. L'association européenne LEADER représente près de 2200 Groupes d'Action Locale et Groupes d'Action Locale Pêche de 26 pays, y compris de pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne mais qui ont adopté et mettent en œuvre la méthodologie LEADER.*